

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de VINZELLES du 07 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un le 07 mai à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX, Maire.

Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Kévin JUILLARD, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO.

Représentés : Pierre COUTURIER par Jean-Charles BRIDET, Jean-Marc GRANGER par Frédéric IAMETTI

Secrétaire de la séance : Valérie GRANGER

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 avril 2021

Délibérations :

- 1- MBA : rapport de la CLECT : GEPU
- 2- Embauche de 1 ou 2 jeunes dans le cadre de l'opération « soutenir les jeunes victimes de l'isolement et de la précarité » pilotée par le Département de Saône-et-Loire
- 3- SYDESL : raccordement au réseau public de distribution d'électricité parcelle ZB 411 – Mme MASCARILLA
- 4- Embauche de M. MÉZIAT-BURDIN Charles
- 5- DM 1 : vote de crédits supplémentaires - Vinzelles

La vie communale

Délibérations du conseil :

MBA : rapport de la CLECT : GEPU (DE 2021_018)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu l'article 52 de la loi 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, prolongeant de 12 mois le délai de transmission du rapport de la CLECT pour les charges transférées en 2020,

Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Vu la délibération n°2020-032 du Conseil Communautaire de MBA du 15 juillet 2020 relative à la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu le Procès-verbal de la Conférence des Maires du 16 mars 2021,

Vu le rapport de la CLECT en date du 7 avril 2021 évaluant les charges transférées au titre de la GEPU,

Considérant que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite,

Considérant que l'évaluation des charges transférées a été réalisée selon la méthode dérogatoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le rapport de la CLECT relatif à la compétence « Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines » transférée au 1er janvier 2020 à MBA, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Embauche de 1 ou 2 jeunes dans le cadre de l'opération « soutenir les jeunes victimes de l'isolement et de la précarité » pilotée par le Département de Saône-et-Loire (DE 2021 19)

Le maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu un courrier de la Direction Générale Adjointe aux Territoires du Département de Saône-et-Loire indiquant que les élus départementaux ont approuvé de soutenir les jeunes victimes de l'isolement et de la précarité engendrée par une situation économique dégradée en leur proposant des emplois d'été et par la même occasion soutenir les investissements des collectivités.

Le Département pourra financer une partie des investissements de quelque nature que ce soit (travaux, équipements y compris achats de matériels neufs...), en contrepartie du recrutement de un à trois jeunes et/ou étudiants de 18 à 30 ans domiciliés en Saône-et-Loire pour un emploi en juillet et août 2021.

Le Département apportera une subvention d'investissement en contrepartie de l'emploi d'un jeune cet été 2021 selon les modalités suivantes :

	Montant plancher des dépenses d'investissement à justifier	Montant forfaitaire de l'aide départementale
Pour l'embauche de 1 jeune recruté, pendant 1 mois, durant la période de juillet août 2021	3 125 €	2 500 €
Pour l'embauche de 2 jeunes différents recrutés, pendant 1 mois, durant la période de juillet et août 2021	6 250 €	5 000 €
Pour l'embauche de 3 jeunes différents recrutés, pendant 1 mois, durant la période de juillet et août 2021, si	9 375 €	7 500 €

au moins un jeune est reconnu comme personne en situation de handicap		
---	--	--

Un acompte de 50% sera versé après réception du dossier complet. Le paiement du solde sera effectué sur présentation du (ou des) contrat(s) de travail des jeunes, des fiches de paies et des factures d'investissement certifiées par le comptable de notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte l'embauche de 1 ou 2 jeunes dans le cadre de l'opération "soutenir les jeunes victimes de l'isolement et de la précarité",

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SYDESL : raccordement au réseau public de distribution d'électricité parcelle ZB 411 de Mme MASCARILLA (DE 2021 20)

Le maire informe le conseil municipal que le SYDESL demande l'autorisation pour raccorder la parcelle ZB 411 de Mme MASCARILLA au réseau ENEDIS (demande 583095).

Il est précisé que la commune de Vinzelles ne participera pas au coût du raccordement qui reste à la charge exclusive du demandeur (Mme MASCARILLA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le SYDESL à raccorder au réseau électrique la parcelle ZB 411 de Mme MASCARILLA.

Embauche de M. MÉZIAT-BURDIN Charles (DE 2021 21)

Le maire informe le conseil municipal que M. MÉZIAT-BURDIN Charles a été recruté en CDD pour une durée de 3 mois à compter du 1er mars 2021 jusqu'au 31 mai 2021, par le service des emplois temporaires du Centre de Gestion.

Suite au départ en retraite de notre agent M. PRATA José, le maire propose d'embaucher M. MÉZIAT-BURDIN Charles en tant que stagiaire titulaire pour une durée de 1 an à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1er juin 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte la proposition du maire,

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à l'embauche de M. MÉZIAT-BURDIN.

DM 1 : vote de crédits supplémentaires – Vinzelles (DE 2021 22)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a pas de crédit ouvert à l'article ci-après du budget de l'exercice 2021, il est nécessaire de voter le crédit supplémentaire et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2184	Mobilier	-2000.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	2000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve les décisions modificatives

La vie communale :

Point sur l'état des travaux en cours ou à venir

Trottoirs Prés Longs et Pré du Breuil

En attente de la pose des candélabres et si possible du déplacement du PAV. Il y a un morceau de voirie à refaire, et aménager (revêtement) à la fin de l'impasse des Prés Longs côté lotissement de la Cadole.

Également une portion de trottoir à créer à l'entrée du lotissement de la Cadole.

Éclairage quartier Prés Longs et Pré du Breuil

Le SYDESL et la SMEE ont commencé la dépose des anciens candélabres et la mise en place des nouveaux mâts.

Aujourd'hui ils déplaçaient les 2 candélabres au lotissement de la Cadole.

Il restait ce matin 10 mâts à installer. Pas de délai précis pour l'installation des lampes mais cela ne devrait pas tarder.

Enfouissement des PAV

Retard important dans la livraison des containers pour MBA

Dès que nous serons avertis de leur arrivée à MBA, nous lancerons les travaux de terrassement. La commande a été déjà passée à EIFFAGE.

Toits de l'école et du restaurant scolaire

La commande a été passée cette semaine à l'entreprise DAZY.

Délai de réalisation le 12/07/2021.

Étanchéité du toit du local technique communal

La commande est passée depuis un mois à la société BAUX

Début des travaux estimé fin mai 2021.

Systèmes de télésurveillance et d'alarme suite au cambriolage

Télésurveillance des locaux de la mairie

Télésurveillance du local technique communal

Vidéosurveillance du local technique communal

La commande a été passée à GROUPAMA ; réalisation prévue fin mai / début juin.

Remplacement des serrures de l'école et de la mairie (suite cambriolage)

Les 20 serrures Mairie / École / Restaurant scolaire ont été changées cette semaine par l'entreprise PLASSARD ;

On dispose actuellement :

1 passe général pour 5 personnes

1 passe Mairie pour 3 personnes

1 passe école / restaurant scolaire pour 5 personnes

1 clé spécifique pour la livraison des repas par RPC.

Nota : ce fut l'opportunité de rationaliser la gestion des clefs.

Cours de l'école

Il est prévu une réfection de la cour de l'école par engravillonnage.

Montage d'un kiosque après réfection.

Achat et installation d'une table de ping-pong.

On prévoit d'acheter également une 2^{ème} table à installer sur l'aire de jeux près du terrain de tennis.

Suite de l'aménagement de la mairie

Écran TV / moniteur salle du conseil LG 65''

Installé ce jour par la société Perrin-Dodard

Pour la salle « multi-service » un ordinateur et un moniteur.

Résidence « Les Buchardières »

Devis pour une mission d'étude des sols par la société FONDATEC, tenant compte de l'antériorité du terrain (carrière + décharge publique)

Point sur le coût du cambriolage

- Dépenses induites suite au cambriolage :

Achat et aménagement d'un nouveau camion 26 800 € HT

Dépannage Kangoo : 1 400 € HT

Changement des serrures : 1 600 € HT

Divers outillages : 4 000 € HT

Soit un total de 33 800 € HT

- Remboursement Groupama : 25 000 €

Soit un débours d'environ 9 000 € pour la commune.

Élections des 20 et 27 juin 2021

Le maire fait le point sur l'organisation des élections régionales et départementales.

MBA – recensement et étude des modes de gestion des restaurants scolaires des communes de MBA

Répartition des modes de gestion de la restauration scolaire sur les 39 communes de MBA :

- 26 communes se font livrer les repas par un prestataire extérieur (67%)
- 13 communes réalisent leur repas sur place

Répartition des 26 communes qui font appel à un prestataire extérieur :

- 23 communes commandent chez RPC (88%)
- 2 communes commandent à la cuisine centrale (8%)
- 1 commune commande chez CALITEO (4%)

Restaurant « Le Petit Trou »

Mme CHAINTREUIL a quitté les lieux le 31 avril 2021.

Commémoration du 08 mai

Rendez-vous à 11h30 à la salle des fêtes en comité restreint : aux seuls élus, FNACA et pompiers.

Fin de la séance à 19h45

Prochain conseil municipal vendredi 04 juin 2021 à 18h30

